

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2025

## **Nomination des membres du nouveau Conseil national de la sécurité routière (CNSR)**

Le président et les membres de ce nouveau mandat du Conseil national de la sécurité routière ont été nommés par décret publié ce jour. Yves GOASDOUÉ, ancien député, maire de Flers (Orne) et président de Flers agglomération, est renouvelé au poste de président du CNSR.

*« Le Conseil National de la Sécurité Routière est un lieu essentiel de réflexion, de débat et de propositions. Je me félicite de la nomination du président et d'un panel élargi de membres du CNSR qui permettra de relancer les travaux de cette instance participative au service des politiques publiques d'éducation et sécurité routières.*

*Mon ambition et celle du gouvernement en la matière restent déterminées : malgré les progrès réalisés, nous ne pouvons pas nous satisfaire des 3 431 vies perdues sur les routes en 2024. Je compte sur le CNSR pour formuler au gouvernement des propositions innovantes pour réduire encore le nombre d'accidents de la circulation, améliorer le partage de la route et faire durablement évoluer les comportements. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous. »*

François-Noël BUFFET, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur

Créé en 2001, puis renforcé en 2016 par un comité d'experts qui lui est attaché, le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), est une instance de concertation et de propositions, organe essentiel de conseil au Gouvernement dans la définition des politiques publiques de sécurité routière.

Le CNSR est composé d'un large panel d'acteurs de la sécurité routière et de représentants de la société civile : personnalités qualifiées, élus nationaux et locaux, gestionnaires de voirie, associations de victimes et d'usagers, professions médicales et de secours aux victimes, assureurs, constructeurs, entreprises, représentants des ministères concourant à la sécurité routière.

Le président du CNSR et les membres du Conseil sont nommés pour trois ans et exercent cette mission à titre gratuit. Le CNSR comprend 73 membres titulaires.

La composition de ce nouveau mandat est marquée par cinq évolutions :

- **Un renforcement sensible de la représentation des collectivités territoriales** afin de mieux prendre en compte la dimension territoriale de la mise en œuvre des politiques de sécurité routière en métropole et dans les outre-mer. Les communes notamment, avec six membres titulaires siégeant au Conseil, seront ainsi représentées dans toutes leur diversités (métropoles, communes urbaines et rurales, intercommunalités). Cette évolution mise en œuvre à l'initiative de l'État est traduite par le décret du 15 mai 2024 (publié au Journal Officiel du 17 mai 2024).
- Le nouveau CNSR est également marqué par **une forte ouverture à l'international** avec trois personnalités qualifiées issues d'institutions européennes et de l'ONU.
- On note également une volonté de mieux appréhender **la prise en charge des victimes** avec l'entrée de l'association France Victimes en complément de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et un important renouvellement au sein des représentants des professions médicales avec notamment l'arrivée du Collège de médecine générale.
- La **représentation des usagers vulnérables** est confortée avec l'entrée de la Fédération française de cyclisme, en complément de la Fédération des usagers de la bicyclette. Les usagers de véhicules à deux-roues motorisés restent représentés par la Fédération française des motards en colère et les piétons par les deux associations 60 millions de piétons et Rue de l'Avenir.
- **L'enjeu de la mobilité des seniors en autonomie et en sécurité** bénéficiera de l'entrée au Conseil de l'association Old Up et de l'arrivée dans le collège des personnalités qualifiées d'un médecin hospitalier spécialisé en gériatrie.

Le nouveau CNSR sera installé prochainement à l'occasion d'une séance plénière qui se tiendra en présence de monsieur François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

Retrouvez la liste des membres du nouveau CNSR

[Décret du 30 avril 2025 portant nomination au Conseil national de la sécurité routière](#)

**Contacts presse**  
**Délégation interministérielle à la sécurité routière**

Amandine CUINET : 06 64 09 17 41  
Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78